Procès-verbal

Séance du conseil de la ville de Macamic tenue le 23 avril 2007, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Denise Dubois, Dianne Duchesne, Éric Poiré, Rock Morin, Marc Frappier et Yvan Verville. Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard, la secrétaire-trésorière adjointe, Nicole Bouffard ainsi que le contremaître, Richard Michaud.

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2007-04-059 2. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la session;
- 2. Lecture et adoption de l=ordre du jour;
- 3. Approbation des comptes à payer :
 - a) Rapport des comptes à payer :
 - Liste au montant de 129 213,99 \$;
- 4. Période de questions;
- 5. M. Christian Léveillé;
- 6. Renouvellement de la marge de crédit;
- 7. Dérogation mineure M. Steve Bouchard et Mme Nathalie Richer
- 8. Appui Volet II Mme Murielle Lessard;
- 9. Appui CPTAQ M. Yvon Leblanc;
- 10. Approbation du rapport financier du Comité intermunicipal de gestion des déchets pour l'année 2006;
- 11. Acquisition de l'emplacement 24-1 du Rang 7;
- 12. Barrage de la 6^e Avenue pour Show and Shine;
- 13. Demande d'appui financier Club de l'Amitié;
- 14 Soumission camion incendie;
- 15. Municipalité de Chazel;
- 16. Municipalité d'Authier;
- 17. Usine de filtration;
- 18. Rapport des comités;
- 19. Questions diverses :
 - a) Avis de motion pour expropriation;
- 20. Période de questions;
- 21. Information du directeur général;
- 22. Levée de l=assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 5, 16, 17 et 21 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Le point 14 est reporté à la prochaine séance.

2007-04-060 3. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Marc Frappier, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE: Les items suivants soient acceptés:

- a) Rapport des comptes à payer :
 - Liste au montant de 129 213,99 \$;

Adoptée à l'unanimité.

4. <u>Période de questions</u>

Aucune question.

2007-04-061 6. <u>RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT</u>

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu:

QUE: La Ville de Macamic procède au renouvellement de sa marge de crédit à la Caisse populaire Desjardins de Royal-Roussillon au montant de 650 000 \$ au folio 6790.

QUE: Le directeur général, Denis Bédard ou une des secrétairestrésorières adjointes, Joëlle Rancourt ou Nicole Bouffard soient autorisés à signer tous les documents requis et nécessaires à l=exécution de la présente.

Adoptée à l=unanimité.

2007-04-062 7. DÉROGATION MINEURE DE M. STEVE BOUCHARD ET MME NATHALIE RICHER

Considérant qu=aucune opposition n=a été exprimée suite à la publication dans le journal Le Citoyen, édition du 15 avril 2007, d=une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 7, 10^e Avenue Est, propriété de monsieur Steve Bouchard et Nathalie Richer;

Considérant que le Comité consultatif d=urbanisme a recommandé au conseil municipal l=acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure présentée par monsieur Steve Bouchard et madame Nathalie Richer sur la propriété du 7, 10^e Avenue Est, ville de Macamic, soit acceptée. Cette demande vise à :

- Permettre un agrandissement au bâtiment secondaire contigu à 2,26 mètres de la ligne de lot avant au lieu de 6 mètres, tel que décrit au règlement No 93-385 de la Ville de Macamic;
- Permettre de construire un toit au dessus de la porte du garage de 1,22 mètre de profondeur soit à 0,76 mètre de la ligne de lot avant ainsi que la construction d'un toit au dessus de la galerie de 1,52 mètre de profondeur, soit à 0,54 mètre de la ligne de lot avant au lieu de 6 mètres, tel que décrit au règlement No 93-385 de la Ville de Macamic;

Adoptée à l'unanimité.

2007-04-063

8. APPUI AU PROJET DE MURIELLE LESSARD DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER - VOLET II

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier-volet II;

ATTENDU QUE madame Murielle Lessard désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est pour l'aménagement à des fins éducatives et environnementales;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic est favorable à ce projet.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition le conseiller Yvan Verville, appuyée par le conseiller Éric Poiré, il est unanimement résolu :

- S d=appuyer le projet présenté par madame Murielle Lessard dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II;
- S d=autoriser le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard ou une des secrétaires-trésorières adjointes, Joëlle Rancourt et Nicole Bouffard, à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l=unanimité.

2007-04-064 9. **DEMANDE À LA CPTAQ – M. YVON LEBLANC**

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l=utilisation à une fin autre que l=agriculture sur une partie du lot 2, Rang 2, canton Royal-Roussillon;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation permettrait l=implantation d=une nouvelle construction;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne causerait aucun préjudice à l=agriculture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Marc Frappier et résolu :

QUE: La Ville de Macamic appuie fortement la demande d=utilisation à une fin autre que l=agriculture de monsieur Yvon Leblanc sur une partie du lot 2, du Rang 2, canton Royal-Roussillon.

Adoptée à l=unanimité.

L'ANNÉE 2006

2007-04-065 10. APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DE LA GESTION DES DÉCHETS POUR

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par le conseiller Marc Frappier et résolu :

QUE : Les états financiers du Comité intermunicipal de la gestion des déchets pour l'année 2006 soient acceptés tels que présentés;

Adoptée à l'unanimité.

2007-04-066 11. <u>ACQUISITION DE L'EMPLACEMENT 24-1 RANG 7</u>

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la vente du lot 24-1 du Rang 7 du canton Royal-Roussillon, actuellement loué par bail à madame Juliette Anctil-Gagnon. La vente est faite pour le montant résiduel du bail, soit 1 190 \$.

QUE : La Ville de Macamic autorise le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard ou une des secrétaires-trésorières adjointes, Joëlle Rancourt et Nicole Bouffard, à signer pour et au nom de la Ville les documents inhérents à cette vente.

Adoptée à l'unanimité.

2007-04-067 12. <u>DEMANDE DU CLUB LIONS DE MACAMIC INC.</u>

Il est proposé par le conseiller Marc Frappier, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE: Le Club Lions de Macamic inc. est autorisé à fermer les rues et avenues suivantes dans le cadre du Show and Shine, les 18, 19 et 20 mai 2007:

- Pour l'exposition de voitures, partie de la 6^e Avenue Ouest située entre la 1^{re} Rue Ouest et la 2^e Rue Ouest;
- Pour les compétitions de tir de pick-up et de "drags" de rues, partie de la 2^e Rue Ouest située entre la 6^e Avenue Ouest et la 4^e Avenue Ouest.

QUE: Le Club Lions de Macamic inc. est responsable d'assurer la sécurité pour la tenue de leurs activités et pour la circulation sécuritaire des véhicules qui seront détournés et pour ceux qui devront circuler sur les tronçons de rues et avenues pour se rendre à leur propriété.

Adoptée à l'unanimité.

2007-04-068 13. <u>DEMANDE D'APPUI FINANCIER – CLUB DE L'AMITIÉ</u>

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accorde un appui financier au Club de l'Amitié pour un montant de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité.

2007-04-069 15. **MUNICIPALITÉ DE CHAZEL**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Marc Frappier et résolu :

QUE : La Ville de Macamic offre de nouveau au conseil municipal de la Municipalité de Chazel de les rencontrer pour discuter de la Route Macamic-Chazel.

Adoptée à l'unanimité.

18. Rapport des comités

Le maire, Daniel Rancourt et la conseillère Denise Dubois font rapport de leurs différentes rencontres et donnent le suivi de leur dossier.

19. **Questions diverses**

2007-04-070

a) AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT D'EXPROPRIATION

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Éric Poiré qu=il y aura présentation, à une séance ultérieure, d=un règlement pour les expropriations de terrain pour la construction des chemins et des réseaux d'aqueduc et d'égout concernant le développement domiciliaire Fortin-les-Berges.

Adoptée à l'unanimité.

20. <u>Période de questions</u>

Aucune question.

2007-04-071 22. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Rock Morin et unanimement résolu de lever l'assemblée. Il est 21 h 30.

ADOPTÉ.		
Denis Bédard Directeur général et	Daniel Rancourt Maire	
secrétaire-trésorier		